

>DEJEPS ESCALADE EN MILIEUX NATURELS : DEVENIR TUTEUR

1^{ère} étape : Les critères de base pour accéder aux fonctions de tuteur

Pour être proposé comme tuteur de la formation, le professionnel en exercice doit réunir les conditions suivantes :

- être à jour de ses obligations réglementaires ;
- être capable de justifier de 3 ans d'ancienneté professionnelle en escalade sur tous types de terrain ;
- être capable de proposer des publics diversifiés pour l'enseignement de l'escalade ;
- être capable de proposer des activités et des supports couvrant l'ensemble des formes de pratique visées par le diplôme : blocs, tous sites sportifs ou de terrain d'aventure, d'une ou plusieurs longueurs, via ferrata, parcours aventure, structures artificielles d'escalade ;
- permettre ou faciliter l'accès à une connexion internet indispensable au suivi de la formation.

Conditions de diplôme

- Etre titulaire :

- o du DEJEPS mention escalade en milieux naturels,
- o du diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme
- o du brevet d'État d'éducateur sportif du deuxième degré option « escalade ».

- ou à défaut mais de manière transitoire jusqu'au 31/01/2017 d'une des qualifications suivantes :

- o du brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré option « escalade »
- o du diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'État d'alpinisme

2^{ème} étape : Chacun de ces diplômés doit aussi être à jour de son recyclage (attestation en cours de validité).

3^{ème} étape : Enfin, pour pouvoir accéder à la fonction de tuteur il faut obligatoirement être inscrit sur une des listes officielles nationales des partenaires socio-professionnels

Pour cela, lorsque vous remplissez les conditions des 2 étapes précédentes, il vous suffit de vous adresser à l'un des partenaires socio-professionnels de l'escalade qui sont concernés par ces listes officielles nationales :

- la FFME
- la FFCAM
- le SNAPEC
- le SNGM
- l'UCPA

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

David GODEFROY	david.godefroy@creps-paca.sports.gouv.fr	Coordonnateur
Olivier GUIDI	olivier.guidi@creps-paca.sports.gouv.fr	Coordonnateur-Adjoint
Patricia FARSY	patricia.farsy@creps-paca.sports.gouv.fr	Secrétaire chargée du suivi administratif